

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

CAPITAINE 500 YACHT

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>1. Planification de la navigation d'un navire d'une jauge brute inférieure à 500 :</p> <p>Arrêté du 30 octobre 2015 relatif à la délivrance du brevet de chef de quart 500 yacht et du brevet de capitaine 500 yacht</p> <p>MODULE P1-2 NAVIGATION</p> <p>Code STCW : Section A-II/3</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter la conduite du yacht selon les impératifs extérieurs (entrée dans le port, perturbation météorologique, force du vent et position d'équilibre du yacht...) - Manœuvrer le yacht dans toutes les circonstances (maîtriser de l'arrêt technique d'un yacht, manœuvrer dans les zones de navigation des yachts...) et en toute sécurité en interprétant les documents nautiques et météorologiques et en utilisant les équipements de passerelle (notamment compas, sondeur, radar, ECDIS) - Appliquer les mesures de sécurité dans la réalisation des manœuvres d'appareillage, d'accostage, de mouillage, de remorquage et de repêchage des personnes à la mer afin de garantir la sécurité de la clientèle et de l'équipage - Collecter, analyser et traiter l'information afin de diriger la navigation en temps réel et garantir une veille permanente - Programmer la navigation selon la durée de la croisière (semaine, mois...) afin d'adapter les vivres et consommables nécessaires à la clientèle et à l'équipage 	<ul style="list-style-type: none"> - Une épreuve finale écrite portant sur « Navigation / Météorologie / Tenue du quart » (1h30) - Une épreuve pratique sous la forme d'une séance d'évaluation en fin de formation portant sur « carte marine » (1h30) - Une épreuve pratique en cours de formation : stage RADAR - Deux épreuves finales orales portant 	<p>Le choix de la route s'effectue de manière à éviter les dangers. Les cartes et publications nautiques utilisées sont pertinentes au regard des circonstances de navigation et sont mises à jour afin d'assurer la sécurité.</p> <p>L'interprétation des renseignements donnés par les équipements de passerelle est conforme aux pratiques de navigation admises.</p> <p>La position du navire est calculée avec la méthode et la récurrence appropriées aux circonstances de navigation afin d'obtenir des données fiables et garantir la sécurité du navire. Les calculs relatifs à la position sont précis.</p> <p>Les signaux de détresse ou d'urgence sont immédiatement reconnus. Les plans d'urgence et les consignes sont appliqués dans les délais impartis en veillant à évaluer auparavant le type et l'ampleur de l'urgence.</p>

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

CAPITAINE 500 YACHT

	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer la position du navire afin de naviguer en toute sécurité et éviter tout risque de collision - Utiliser les phrases normalisées en langues française et anglaise pour les communications de détresse, d'urgence et de sécurité afin de porter secours ou se voir porter secours - Rédiger un rapport de mer en termes juridiques afin d'éclairer les circonstances d'un accident ou incident (corporel ou matériel) survenu à bord le cas échéant 	<p>sur « règle de barre/feux balisage/signaux et anglais SMCP (Standard marine communication phrases) »</p>	<p>Les opérations effectuées sont conformes aux documents établis en matière de sécurité, aux consignes d'utilisation du matériel et aux limitations prévues à bord du navire.</p>
<p>2. Contrôle de l'exploitation d'un yacht :</p> <p>Arrêté du 30 octobre 2015 relatif à la délivrance du brevet de chef de quart 500 yacht et du brevet de capitaine 500 yacht</p> <p style="text-align: center;">MODULE P2-2 MANUTENTION ET ARRIMAGE DE LA CARGAISON, CÔNTROLE DE L'EXPLOITATION DU NAVIRE ET ASSISTANCE AUX PERSONNES A BORD</p> <p>Code STCW : Section A-II/3</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un bon état de navigabilité au yacht grâce à la gestion du matériel, des opérations liées à la sécurité (réalisation des inspections, tests et analyses prescrites) et les opérations de maintenance du yacht (mise au sec, opérations de sécurisation, mise à l'eau) - Maintenir la sécurité de l'équipage et des passagers en veillant à ce que les engins de sauvetage, les dispositifs de lutte contre l'incendie et autres systèmes de sécurité soient en état de fonctionner - Gérer les avaries et les situations d'urgence conformément aux plans d'urgence correspondants afin d'anticiper tout évènement - Gérer les équipements machines liés à la propulsion et maîtriser le fonctionnement des équipements auxiliaires (climatisation, dessalinisateur, réseaux des eaux usées) et notamment les nuisances associées (bruits, fumées, odeurs) 	<ul style="list-style-type: none"> - Une épreuve écrite en cours de formation portant sur « Description et construction / Entretien et réparation / Sécurité / Arrimage et manutention » - Une épreuve finale écrite portant sur « Stabilité » (1h30) 	<p>Les dispositifs de sécurité sont régulièrement contrôlés et correctement utilisés.</p> <p>L'ordre de priorité, les niveaux et les délais pour rendre compte d'un problème et informer le personnel à bord sont adaptés à la nature de la situation d'urgence.</p> <p>Les procédures d'évacuation, d'arrêt d'urgence et d'isolement sont adaptées à la nature de la situation d'urgence et sont mises en œuvre promptement.</p> <p>La réglementation relative à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à la sûreté et à la protection du milieu marin est correctement identifiée.</p> <p>Les conditions de stabilité satisfont aux critères de stabilité à l'état intact de l'Organisation maritime internationale (OMI) dans toutes les</p>

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

CAPITAINE 500 YACHT

	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôler la stabilité, l'assiette et les contraintes liées au navire à propulsion mécanique armé à la plaisance professionnelle pour s'assurer que les opérations de chargement et déchargement s'effectuent dans le respect des règles en vigueur - Appliquer la réglementation relative à la protection du milieu marin afin de garantir les prescriptions en matière de prévention de la pollution - Tenir à jour les documents réglementaires et appliquer les réglementations (nationales et internationales) adaptées selon la position et les caractéristiques du navire armé à la plaisance professionnelle 		<p>conditions de chargement. Les mesures prises sont conformes à la pratique admise.</p>
<p>3. Gestion et management d'une entreprise maritime :</p> <p>Arrêté du 30 octobre 2015 relatif à la délivrance du brevet de chef de quart 500 yacht et du brevet de capitaine 500 yacht</p> <p style="text-align: center;">MODULE NP-2 NATIONAL PONT</p> <p>Code STCW : Section A-II/3</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Répartir et affecter les ressources matérielles en fonction des priorités, des besoins et de la situation à bord - Assurer la gestion des tâches et la charge de travail de l'équipage en respectant les règles prescrites et en démontrant une capacité de prise de décision et d'aptitude à l'exercice de l'autorité - Diriger un équipage à l'aide d'une communication claire en s'appuyant le cas échéant sur l'expérience des membres de l'équipage - Évaluer la situation et les risques pour choisir une ligne d'action et atteindre un résultat efficace et adapté - Maitriser les différents interlocuteurs de l'entreprise maritime et les relations avec l'armateur 	<ul style="list-style-type: none"> - Une épreuve écrite en cours de formation portant sur « Gestion / Environnement professionnel » - Une épreuve finale écrite portant sur « Rapport de mer » (2h) 	<p>Les risques et le matériel dangereux sont reconnus et signalés.</p> <p>Les procédures et les pratiques visant à protéger le personnel et le navire sont observées à tout moment.</p> <p>Les mesures initiales prises lors de la découverte d'une situation d'urgence et les mesures prises par la suite sont conformes aux procédures d'intervention d'urgence établies.</p>

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

CAPITAINE 500 YACHT

	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître l'ensemble des responsabilités du capitaine (responsabilités civiles et pénales du capitaine, responsabilités du capitaine vis-à-vis de l'armateur, les sanctions encourues par le capitaine...) 		
<p>4. En tant que capitaine dans le secteur de la plaisance professionnelle :</p> <p>MODULE YACHT</p> <p>Annexes II et III de l'arrêté du 20 août 2015 relatif à la délivrance du brevet de capitaine 200 yacht</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter la navigation et la vie du bord en fonction des attentes de la clientèle - Organiser et rendre disponible les services, offres de loisirs et équipements à disposition de la clientèle du yacht (services d'hôtellerie, réseau internet à bord, véhicule nautique à moteur, jet ski...) - Adapter son savoir-être à une clientèle internationale 	<ul style="list-style-type: none"> - Une épreuve écrite en cours de formation portant sur « Base » (1h15) - Une épreuve écrite en cours de formation portant sur « Spécifique yacht » (1h15) - Une épreuve finale orale portant sur « Base et spécifique » (0h30) 	<p>Le choix de la route s'effectue de manière à éviter les dangers. Les cartes et publications nautiques utilisées sont pertinentes au regard des circonstances de navigation et sont mises à jour afin d'assurer la sécurité.</p> <p>Les signaux de détresse ou d'urgence sont immédiatement reconnus. Les plans d'urgence et les consignes sont appliqués dans les délais impartis en veillant à évaluer auparavant le type et l'ampleur de l'urgence. Les opérations effectuées sont conformes aux documents établis en matière de sécurité, aux consignes d'utilisation du matériel et aux limitations prévues à bord du navire.</p> <p>La réglementation relative à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à la sûreté et à la protection du milieu marin est correctement identifiée.</p>

Se référer à l'arrêté du 30 octobre 2015 relatif à la délivrance du brevet de chef de quart 500 yacht et du brevet de capitaine 500 yacht pour plus de précision. La délivrance du brevet de capitaine 500 yacht est soumise à l'obtention des modules P1-2, P2-2, NP-2, Module yacht et des formations spécifiques précisées dans l'arrêté précité.